



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2026/48

Date de convocation : 17 avril 2026

Objet : Syndicat mixte en charge du SCOT –

**Modification de la désignation des délégués
(titulaire et suppléant)**

Date d'affichage : 17 avril 2026

Date de réunion : 23 avril 2026

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de votants : 28

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le vingt-trois avril à 20h07, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Monsieur Alexis BERTHET, Madame Aline BEURRIER, Madame Marylee BORDET, Madame Marie-Dominique BUIRET, Monsieur David DECHER, Monsieur Eric DIOCHON, Madame Annick DONGUY, Monsieur Nicolas DOTHAL, Monsieur Nicolas ECOCHARD, Monsieur Michel FERNANDES, Monsieur Etienne FERRAND, Madame Virginie GABILLET, Madame Marie-Pierre GAUTHERET, Madame Monique LAFAY, Monsieur Michel MERCIER, Madame Isabelle MERONI, Madame Laurence MICHAUD, Madame Ludivine OLIVIER, Madame Lia ONOFRE, Monsieur Nicolas PERRET, Monsieur Thibaut QUIVET, Madame Sophie ROBIN, Monsieur Thibaut ROBIN, Monsieur Raphaël ROZIER, Monsieur Manuel RYON, Monsieur Hervé SERVIGNAT.

Étaient excusés : Madame Emilie CORDIER qui a donné pouvoir à Monsieur Nicolas ECOCHARD

Étaient absents : Monsieur Kevin JOUANNE

Monsieur Michel MERCIER est nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du syndicat mixte en charge de l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du SCOT,

VU la délibération n°71/2016 du 17 novembre 2016 portant adhésion au syndicat mixte,

VU la délibération n°2026/43 du 26 mars 2026 portant désignation des délégués de la commune,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2026/43 en date du 26 mars 2026, le Conseil municipal a procédé à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du syndicat mixte en charge du SCOT.

Il apparaît qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'attribution des fonctions de délégués, nécessitant une rectification de la désignation initiale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité, avec :

- 27 voix pour,
- 0 voix contre,
- 1 abstention,

- DE MODIFIER la nomination du titulaire et du suppléant du SCOT de la délibération n°2026/43 du 26 mars 2026 comme suit :

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20260428-2026-48-DE
Date de réception en préfecture : 28/04/2026

TITULAIRE	SUPPLEANT
BERNIGAUD Christian	MERONI Isabelle

- PRECISE que les autres dispositions de la délibération n°2026/43 du 26 mars 2026 demeurent inchangées.

Fait et délibéré en mairie,
Le 23/04/2026
Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

